



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de  
la Protection des Populations (DDETSPP)

Pôle Entreprises et Solidarités  
Service logement

Mél : [ddetspp-logement@savoie.gouv.fr](mailto:ddetspp-logement@savoie.gouv.fr)

## **COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION DE LA SAVOIE**

*Concernant les locaux vides ou meublés à usage d'habitation principale  
soumis à la loi du 6 juillet 1989 situés en Savoie*

### **FORMULAIRE DE SAISINE**

A remplir et à envoyer par messagerie électronique au secrétariat de la Commission Départementale de Conciliation, accompagné des pièces justificatives (voir liste ci-jointe).

**Aucun dossier papier ne sera instruit**, les envois doivent être réalisés de façon dématérialisée à l'adresse mail indiquée supra.

Cette demande a-t-elle déjà fait l'objet d'une présentation auprès d'un conciliateur  
judiciaire ?

OUI     NON

Si oui, merci de préciser la date du rendez-vous :

#### **DEMARCHE CONSEILLÉE AVANT LE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE SAISINE :**

Contactez l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 73) pour bénéficier gratuitement :

- de conseils neutres et personnalisés d'ordre juridique, financier et fiscal,
- d'une orientation vers les instances compétentes,
- d'explications relatives au logement et de solutions adaptées à la nature de votre litige

**ADIL de la Savoie  
Bâtiment Evolution  
25 rue Jean PELLERIN  
73000 CHAMBERY  
Tél : 04 79 69 90 20**

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Locataire     Bailleur     Mandataire     Association de locataires

Nom, Prénom (ou raison sociale) :

Adresse actuelle du demandeur :

Adresse électronique :

Tél :

Adresse du litige (si différente) :

Nom et adresse du mandataire (le cas échéant) :

## IDENTIFICATION DE LA PARTIE ADVERSE

Locataire     Bailleur     Mandataire     Association de locataires

Nom, Prénom (ou raison sociale) :

Adresse actuelle du demandeur :

Adresse électronique :

Tél :

Adresse du litige (si différente) :

Nom et adresse du mandataire (le cas échéant) :

## LOCAUX CONCERNÉS PAR LE DIFFÉREND

Parc social     Parc privé    Nombre de pièces :

Location vide     Location meublée

Immeuble/Copro.     Maison     Appartement     Co-location

Époque de construction du logement :  avant 1946     1946-1970     1971-1990     après 1990

Surface du logement :    m<sup>2</sup>

Date d'effet de bail :

Date de fin de bail (éventuellement) :

Montant du loyer :

Durée d'occupation :

Montant des provisions pour charges ou du forfait :

Montant du dépôt de garantie :

## **MOTIF DE LA DEMANDE**

### **Saisine obligatoire – Parc privé :**

- Réévaluation de loyer sous évalué à l'occasion du renouvellement du bail (délai : 4 mois avant la date d'échéance du bail)
- Baisse d'un loyer sur-évalué (demande à l'approche du renouvellement du bail)
- Complément de loyer
- Non-respect de l'encadrement de l'évolution des loyers à la remise en location et lors du renouvellement du bail (\*)

(\*) Attention : pour une augmentation de loyer sous-évalué au renouvellement du bail, à défaut de conciliation, le juge doit être saisi après l'expiration du délai de réponse de la CDC (2 mois) et avant l'échéance du bail cf : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301>

### **Saisine facultative – Parc privé et parc public :**

- Litige de sortie de bail de la loi 1948
- Révision de loyer en cours de bail (hors parc public)
- État des lieux (entrée, sortie, état du mobilier pour les meublés)
- Dépôt de garantie : tableau (p.5) à compléter impérativement sur les points précis du litige
- Charges locatives
- Réparations locatives
- Décence du logement (article 6 et 20-1 de la loi du 6 juillet 1989) après délai réglementaire des 2 mois, suite à la mise en demeure du propriétaire par le locataire.
- Congés
- Difficultés de nature collectives : accords collectifs nationaux ou locaux (article 41 ter et 42 de la loi du 23 décembre 1986), application du plan de concertation collective pour le parc public (article 44 bis de la loi du 23 décembre 1986), fonctionnement d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles.

N.B. : pour tout autre motif non cité, la Commission Départementale de Conciliation de la Savoie n'est pas compétente. Il convient dès lors de saisir directement le juge.

### **Vous avez été orienté vers la Commission Départementale de Conciliation par :**

- l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 73)
- La Direction Départementale des Territoires de la Savoie
- Autre (préciser) :

## **OBJET DU LITIGE**

Décrivez de manière concise le différend que vous souhaitez soumettre à la Commission départementale de conciliation de la Savoie (considérant que vous aurez la possibilité d'explicitement verbalement le litige en séance).

Efforcez-vous de respecter la chronologie des faits et des échanges.

Respectez la même chronologie pour les pièces jointes complémentaires (courrier, mail, devis, factures ...).

Cela facilite la lisibilité du dossier pour l'instructeur et les membres de la commission.

---

**Présentation chiffrée du litige : les colonnes « chiffrage demandeur » et « défendeur » ne doivent contenir que des nombres, éventuellement affectés du signe moins ou plus**

Objet	Chiffrage demandeur	Chiffrage défendeur	Observations
TOTAUX			
Montant du litige (différence entre colonne défendeur et demandeur)			
DATE :		SIGNATURE :	

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION DE LA SAVOIE

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

### **1. Pour les litiges liés :**

#### **→ Au loyer**

##### Révision annuelle du loyer :

- Lettre et formulaire de saisine avec les coordonnées du demandeur et de la partie adverse ainsi que l'objet du litige
- copie du bail initial
- le document du bailleur tendant à l'application de la révision du loyer
- tous autres éléments utiles

##### Renouvellement du bail et réévaluation du loyer :

- lettre et formulaire de saisine avec les coordonnées du demandeur et de la partie adverse ainsi que l'objet du litige
- copie du bail initial
- la proposition de renouvellement du bail et du nouveau loyer avec les 3 références minimales de loyer (ainsi que le loyer de référence minoré ou majoré ayant servi à le déterminer et l'époque de construction de l'immeuble), en cas de désaccord ou à défaut de réponse du cocontractant saisi 4 mois avant le terme du contrat
- tous autres éléments utiles

##### Evolution du loyer (logements vacants, contrats renouvelés) :

- lettre et formulaire de saisine avec les coordonnées du demandeur et de la partie adverse ainsi que l'objet du litige
- copie du bail initial
- la proposition d'évolution du loyer
- tous autres éléments utiles

#### **→ Aux charges locatives**

- lettre et formulaire de saisine avec les coordonnées du demandeur et de la partie adverse ainsi que l'objet du litige
- la copie du bail
- la lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- décompte des charges, régularisations, etc.
- tous autres éléments utiles

## → A l'état des lieux

### Etat des lieux de sortie :

- lettre et formulaire de saisine avec les coordonnées du demandeur et de la partie adverse ainsi que l'objet du litige
- la copie du bail
- la lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- liste et détails des points de litige
- les copies de l'état des lieux d'entrée et de sortie
- tous autres éléments utiles

### La demande de complément de l'état des lieux d'entrée :

- lettre et formulaire de saisine avec les coordonnées du demandeur et de la partie adverse ainsi que l'objet du litige
- la copie du bail
- la lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- la copie de l'état des lieux d'entrée et la demande de complément adressée dans les 10 jours suivant son établissement
- tous autres éléments utiles

### L'inventaire du mobilier et des équipements pour les logements meublés :

- lettre et formulaire de saisine avec les coordonnées du demandeur et de la partie adverse ainsi que l'objet du litige
- la copie du bail
- la lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- la copie de l'inventaire du mobilier et des équipements
- tous autres éléments utiles

## → Au dépôt de garantie

- lettre et formulaire de saisine avec les coordonnées du demandeur et de la partie adverse ainsi que l'objet du litige
- la copie du bail
- lettre de congé
- décompte de sortie
- la lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- les copies de l'état des lieux d'entrée et de sortie
- tous autres éléments utiles

### → Aux réparations

- lettre et formulaire de saisine avec les coordonnées du demandeur et de la partie adverse ainsi que l'objet du litige
- la copie du bail
- la lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- éventuellement l'état des lieux d'entrée qui peut apporter des indications sur les désordres nécessitant réparations
- tous autres éléments utiles

### → A la non décence du logement

- lettre et formulaire de saisine avec les coordonnées du demandeur et de la partie adverse ainsi que l'objet du litige
- la copie du bail
- la lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend.
  - Il s'agit ici :
    - de la demande de mise en conformité du logement n'ayant pas permis d'aboutir à un accord
    - d'obtenir une réponse du propriétaire dans un délai de 2 mois
    - de l'information du bailleur par la CAF de son obligation de mise en conformité du logement pour les titulaires de l'allocation logement
- tous autres éléments utiles ( compte rendu de visite )

### → Aux congés

- lettre et formulaire de saisine avec les coordonnées du demandeur et de la partie adverse ainsi que l'objet du litige
- la copie du bail
- la lettre de préavis
- tous autres éléments utiles

## **2. Pour les difficultés collectives**

- fiche ou lettre de saisine avec les coordonnées du requérant et de la partie adverse et l'objet du litige
- la copie du bail
- la lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet de différend
- l'accord collectif, le plan de concertation ou les éléments sur le fonctionnement de l'immeuble en expliquant les difficultés rencontrées
- document nommant les représentants pour la commission
- justificatif de la représentativité de l'association qui saisit la commission (affiliation de l'association à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation ou pièces démontrant que l'association représente au moins 10 % des locataires de l'immeuble ou du groupe d'immeubles)
- tous autres éléments utiles